



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité**

Toulon, le

**02 AVR. 2021**

Affaire suivie par Hanem TIMELLI

Le préfet

à

Monsieur le président du conseil départemental,  
Mesdames et messieurs les présidents d'établissement public de coopération intercommunale,  
Mesdames et messieurs les maires,  
Monsieur le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale,  
Mesdames et messieurs les présidents de syndicat mixte,

*Copie pour information à :*

- Monsieur le sous-préfet de Draguignan
- Monsieur le sous-préfet de Brignoles.

**Objet** : Modalités de mise en œuvre du complément de traitement indiciaire dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) créés ou gérés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

**Pièces jointes :**

- Note d'information de la direction générale des collectivités locales du 31 mars 2021 (référence : 21-004846-D).
- Décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics modifié par le décret n°2021-166 du 16 février 2021.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une note de la direction générale des collectivités locales précisant les modalités de mise en œuvre et le mode de financement du complément de traitement indiciaire ou de l'indemnité équivalente à ce complément versé, respectivement, aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public exerçant leurs fonctions au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) créés ou gérés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Tél : 04 94 18 83 48  
Mél : [pref-contrôle-legalite@var.gouv.fr](mailto:pref-contrôle-legalite@var.gouv.fr)

Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

Serge JACOB